

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01133

Numéro SIREN : 750 484 081

Nom ou dénomination : SAS YP

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/039341

Désignation de l'entreprise		SAS YP		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		44 B Rue Benjamin Constant		31400 TOULOUSE	
Numero SIRET *		7 5 0 4 8 4 0 8 1 0 0 0 4 7		COPIE CERTIFIEE Le GÉNÉRALISTE	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 4		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		2 8 0 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	7 260	63 759	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	502 384	576 045	
Total I (5)		044	048	576 189	639 804	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	373 392	1 083 129	
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	44 890	544 890	
	Créances (2)	068	070	28 000	28 000	
	Clients et comptes rattachés*	072	074	168 712	168 255	
	Autres * (3)	080	082			
	Valeurs mobilières de placement	084	086	1 392	37 900	
	Disponibilités	092	094			
	Charges constatées d'avance *	096	098	616 386	1 862 173	
	Total II	110	112	1 192 574	2 501 977	
	Total général (I+II)					
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000		
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	300	300		
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	434 665	1 999		
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	120 708	652 666		
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	558 673	657 965		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	48 650	596 017		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	60 000	410 000		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	212 130	201 454		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	313 122	636 541		
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	633 901	1 844 012		
Total général (I + II + III)		180	1 192 574	2 501 977		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	499 835
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	101 687
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	35 000

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise

SAS YP

28/02/2023

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		13 571
Total des réintégrations diverses	330	13 571

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS YP

Neant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	63 000	462	73 639	464	63 000	466	73 639	73 639			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 717	472	1 708	474		476	7 425	7 425			
Immobiliations financières		480	576 045	482	26 339	484	100 000	486	502 384	502 384			
TOTAL		490	644 762	492	101 687	494	163 000	496	583 449	583 449			
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobiliations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499					
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 243	552	15 837	554	15 017	556	2 063				
	Autres immobilisations corporelles	560	3 715	562	1 482	564	0	566	5 197				
TOTAL		570	4 958	572	17 319	574	15 017	576	7 260				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	LANDE ROVER RR SPO												
Immobiliations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	63 000	15 017	47 983	35 000	(12 983)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	63 000	580	15 017	582	47 983	584	35 000	586	(12 983)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL					596	(12 983)	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise SAS YP

Neant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst techniques matériel et outillage	730		735	
Inst générales agenc. am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 222
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Composition du capital social	13
Titres immobilisés	13
Créances immobilisées	13
Evaluation des créances et des dettes	14
Disponibilités en Euros	14
Charges à payer	14
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	14
Liste des filiales et participations	15
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 28/02/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Mention COVID :

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a été classifiée en pandémie mondiale le 11 mars 2020 par l'OMS. Les dispositions permises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et du régime de sortie de crise instauré par la suite pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19 ont pris fin le 31 juillet 2022.

Les conséquences de ces mesures sont toujours d'actualité à la date d'arrêté des comptes annuels de l'entreprise : remboursement des PGE et des divers reports (échéances sociales, échéances d'emprunt.).

Mention UKRAINE:

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une opération militaire en Ukraine qui pourrait provoquer des difficultés au niveau mondial.

A ce jour, nous n'avons pas identifié de risque majeur, si ce n'est les difficultés rencontrées par l'ensemble des entreprises, à savoir principalement l'inflation des coûts et des ruptures d'approvisionnement.

Par ailleurs :

- Aucune sanction ne vise directement ou indirectement les produits et services exportés par l'entreprise vers ces pays

- Aucune sanction ne vise directement un partenaire de l'entreprise

Dans le cadre de l'élaboration des comptes annuels, nous n'anticipons pas de problématique financière particulière sur l'exercice 2022 pouvant avoir un impact significatif sur la continuité d'exploitation

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 28/02/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	63 000		73 639
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 717		1 708
TOTAL	68 717		75 347
Autres participations	576 045		26 339
TOTAL	576 045		26 339
TOTAL GENERAL	644 762		101 687

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		63 000	73 639	73 639
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 425	7 425
TOTAL		63 000	81 064	81 064
Autres participations		100 000	502 384	502 384
TOTAL		100 000	502 384	502 384
TOTAL GENERAL		163 000	583 449	583 449

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	1 243	28 437	27 617	2 063
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 715	2 601	1 120	5 197
TOTAL	4 958	31 038	28 737	7 260
TOTAL GENERAL	4 958	31 038	28 737	7 260

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 28/02/2023

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	28 437				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 601				
TOTAL	31 038				
TOTAL GENERAL	31 038				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	407 139	407 139	
Autres créances clients	28 000	28 000	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 612	1 612	
Débiteurs divers	167 100	167 100	
TOTAL	603 851	603 851	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	17	17		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	544 291	44 456	176 870	322 964
Fournisseurs et comptes rattachés	212 130	212 130		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 658	3 658		
Impôts sur les bénéfices	41 723	41 723		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 665	4 665		
Autres impôts taxes et assimilés	32 912	32 912		
Groupe et associés	1 636	1 636		
Autres dettes	228 528	228 528		
TOTAL	1 069 559	569 724	176 870	322 964
Emprunts remboursés en cours d'exercice	51 638			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	30.0000	100			100

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 28/02/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70
Dettes fiscales et sociales	2 912
Autres dettes	7
Total	3 005

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS YP
31400 TOULOUSE

Page : 15

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

YP
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 44 rue Benjamin Constant
31400 TOULOUSE
750484081 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AOUT 2023

L'an 2023,
Le 28 Août,
A 14 heures,

Les associés de la société YP se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 44 rue Benjamin Constant 31400 TOULOUSE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 11 Août 2023 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yoann CHAUMEAU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Benoît CHAUMEAU est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

41

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 28 Février 2023,
- le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 28 Février 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par le Président.

41

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 28 Février 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 10 585 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 Février 2023 s'élevant à 120 708,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 708,01 euros
------------------------	------------------

Autres Réserves	120 708,01 euros
-----------------	------------------

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2020 (Assemblée Générale du 19 Décembre 2021) :

Dividendes distribués : 68 000 euros, soit 680 euros par titre : dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

uc

Exercice clos le 31 Décembre 2021 (Assemblée Générale du 6 Décembre 2022) :

Dividendes distribués : 120 000 euros, soit 120 euros par titre : dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

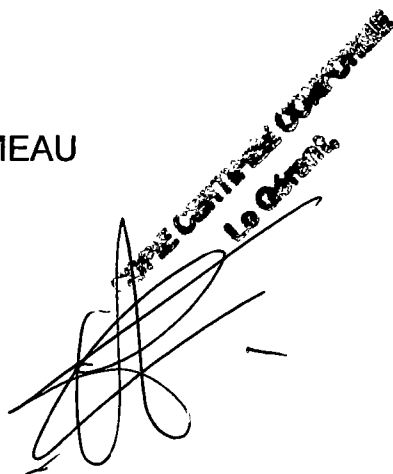
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Yoann CHAUMEAU

Le secrétaire
Benoit CHAUMEAU



Handwritten signature of Yoann Chaumeau, President, over a diagonal stamp that reads 'Le Président' and 'Benoit CHAUMEAU'.



YP
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 44 rue Benjamin Constant
31400 TOULOUSE
750484081 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 AOUT 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 Février 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 Février 2023 s'élevant à 120 708,01 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	120 708,01 euros
Autres Réserves	120 708,01 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 Décembre 2020 (Assemblée Générale du 19 Décembre 2021) :

Dividendes distribués : 68 000 euros, soit 680 euros par titre : dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

Exercice clos le 31 Décembre 2021 (Assemblée Générale du 6 Décembre 2022) :

Dividendes distribués : 120 000 euros, soit 120 euros par titre : dividendes éligibles à l'abattement de 40 %.

de

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 Août 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Yoann CHAUMEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.